

Des années d'expérience sur le terrain, mais pas de diplôme pour le prouver ? Avec la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), vous pouvez convertir votre savoir-faire en qualifications reconnues.

Vos compétences acquises et vos succès professionnels méritent d'être valorisés. La VAE vous permet d'obtenir un diplôme sans reprendre des études, en valorisant ce que vous avez déjà accompli.

Ne laissez pas vos années d'expérience rester sous-estimées. Faites le premier pas vers une reconnaissance officielle de votre expertise !

Nous sommes là pour vous accompagner dans vos démarches.

Prenez contact avec un(e) consultant(e) proche de chez vous :

Par téléphone : 06 75 56 35 15

Par mail : valerie.guillemot@orientaction.com

Sur notre site internet : www.muformation.com

#VAE #ValidationDesAcquis #Diplôme #ExpérienceProfessionnelle #Rec